

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE  
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHILLY

**Nombre de membres**

\* En exercice : 19

\* Présents : 17

\* Absents : 2

\* Pouvoir : 0

\* Abstention : 0

\* Suffrages exprimés : 17

- Pour : 17

- Contre : 0

**Date de convocation :**

09/04/2026

**Date d'affichage :**

24/04/2026

**Date de transmission :**

24/04/2026

**SÉANCE DU 17 AVRIL 2026**

Le dix-sept avril deux mille vingt-six,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire

**Étaient Présents :** Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry,  
JOURNET Bertrand, CADDOUX Gérald, DEGEORGES Laurent, ARMANINI  
Hervé, SALEM Christophe, FERNANDEZ Bernard et FAVRE-BONVIN Bruno.

et Mesdames COCATRIX Laetitia, BERTHIER Céline, BURNET Béatrice,  
MONOD Gaëlle, DUTOIT Alix, BOUILLE Leslie, MAZUY Sabrina, MIRALLES  
Clara.

**Étaient absents et excusés :** Madame DIDIER Maryline et Monsieur  
DEGEORGES Guillaume.

Mme COCATRIX Laetitia a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-026

PAGE 1 DE 2

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

**VU** le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

**CONSIDÉRANT** que, pour les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par la Directrice départementale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste des propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant l'installation de l'organe délibérant.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Les commissaires titulaires :

1. Mme Laetitia COCATRIX
2. M. Jean-Yves BERTHET
3. M. Bernard FERNANDEZ
4. Mme Céline BERTHIER



- 5 M. Alain DEGEORGES
- 6 M. Christophe SALEM
- 7 M. Laurent DEGEORGES
- 8 Mme Béatrice BURNET
- 9 M. Alix DUTOIT
- 10 M. Hervé ARMANINI
- 11 M. Bertrand JOURNET
- 12

Les commissaires suppléants :

1. Mme Thérèse JACQUEMOUD
2. M. Gérald CADDOUX
3. M. André GEORGES
4. M. Jean CHENE
5. Mme Leslie BOUILLE
6. M. Thierry DEROBERT
7. Mme Clara MIRALLES
8. Mme Gaëlle MONOD
9. Mme Sabrina MAZUY
10. Mme Marilyne DIDIER
11. Mme Béatrice BURNET
12. M. Bruno FAVRE-BONVIN

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- \* **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer à la Directrice départementale des finances publiques.
- \* **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- \* **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à la Directrice départementale des finances publiques

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,  
Mme COCATRIX Laetitia



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
E. GEORGES

